

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Mercredi 30 décembre 2020 – numéro 83

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Convention nationale de la CCEF RSE, évaluation, et financement en période Covid et post-Covid

Le Krach de 1929 était purement financier. Les crises mondiales suivantes ont toutes été économiques, généralement dues au surinvestissement. En 2008, est survenu l'effondrement de la finance sur elle-même parce qu'alors elle sortait de sa mission au service de l'économie. 2008 a été facile à appréhender, attendu que son origine, liée à des dysfonctionnements, était identifiée. Aujourd'hui, la récession est la résultante de la pandémie. Nul ne sait quand elle prendra fin. Nos mentalités, nos règles pourraient s'en trouver transformées de façon durable. Par exemple, beaucoup de bars, restaurants, hôtels risquent de se retrouver en dépôt de bilan. Pourquoi ne pas imaginer que les patrons puissent reprendre leur propre affaire, purgée de dettes, pour un euro symbolique à la barre du tribunal de commerce ?

La conjoncture fait peur, nous change. L'activité économique a ralenti pour sauver des vies. Souvenons-nous qu'entre 1968 et 1970, la pandémie de la grippe de Hong Kong a emporté un million de victimes dans

le monde, 31 000 en France qui dénombrait alors 49 millions d'habitants. Il n'a pas été question d'arrêt généralisé de l'activité à l'époque. Désormais, le sanitaire a donc pris le pas sur l'économique, quoi qu'il en coûte.

Une crise agit comme un intégrateur de transformations. Les sujets de fond, déjà en cours de réflexion, deviennent soudainement critiques et centraux dans nos réactions. Ainsi, la transformation du monde du travail opère un équilibre de circonstance entre télétravail et présence sur site. Des industries accélèrent leur mutation plus responsable, plus durable. Des pans d'activité se digitalisent pour atteindre la maturité numérique. Les chaînes de valeur se transforment, les choix de localisation ou d'approvisionnement sont repensés. La crise sociétale et économique, brutale, place les individus et leurs entreprises face à une réalité intransigeante. Elle les oblige à prendre du recul par rapport à leurs acquis confortables. Les gagnants de cette phase de discernement seront ceux qui, promptement, se positionneront sur les tendances de fond, anticipant le monde de demain.

C2M

Europe : des budgets judiciaires majoritairement en hausse - p.9



Formation professionnelle : « la montée en compétences est incontournable », juge Olivier Faron - p.22



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Convention nationale de la CCEF

RSE, évaluation, et financement en période Covid et post-Covid

André-Paul Bahuon, président de la Compagnie des conseils et experts financiers, a animé cette journée de discussion. Les thèmes abordés intégraient tous les conséquences de la crise sanitaire.

Pour l'économiste Nicolas Bouzou, la pandémie actuelle bouscule notre univers. Elle agit comme un accélérateur des changements en cours. Le télétravail, par exemple, a pris de l'ampleur, mais c'est un mouvement antérieur à la crise. Idem pour les sujets de l'organisation de notre système de santé, de l'écologie, du numérique, du e-commerce, etc. Tous ces thèmes préoccupent davantage, mais ils ne viennent pas d'apparaître. Le contexte n'a pas fait émerger un nouveau monde puisque celui-ci se construisait déjà avant, notamment dans le domaine du travail.

Nous traversons une crise sanitaire qui a des répercussions économiques. Les conséquences dues à l'épidémie s'achèveront avec l'immunité de masse grâce au vaccin. Pour rappel, en 2008, la récession trouvait sa source dans des dysfonctionnements monétaires et financiers. Elle ressemblait au krach de 1929. Les erreurs de politique économique qui ont été commises dans les années 30 ont engendré toute une littérature. Elle fournit une référence fiable qui a été utile en 2008 pour conseiller et gérer.

Aujourd'hui, l'approche du problème diffère, car les précédents de crises sanitaires ayant entraîné des retombées économiques sont rares dans l'Histoire (grippe espagnole de 1918). Elles n'atteignent pas l'échelle mondiale et n'ont pas inspiré une multitude d'ouvrages de réflexion. Actuellement, la circulation du virus conditionne les fluctuations de marché : confinement = récession, déconfinement = reprise.

Le monde n'a pas traversé de situation sanitaire aussi violente depuis un siècle, ni une conjoncture économique aussi dégradée depuis 80 ans. À cela s'ajoute en France la crise sécuritaire. Cette atmosphère pesante déprime d'ailleurs un certain nombre de personnes. La récession sera probablement de 10 % cette année. L'année prochaine, la reprise dépendra du recul de la pandémie, et donc de la stratégie vaccinale. La réussite de la



relance s'accompagne nécessairement de celle de la campagne de vaccination. La politique économique et la politique sanitaire suivent des voies entremêlées.

Les entreprises et les salariés profitent de dispositifs d'aide, ce qui est moins le cas des indépendants. Le système d'activité partielle mis en place en France est le plus généreux au monde. Notre gouvernement a fait le choix de protéger les individus avant tout. Cette position est un gage de paix sociale, mais aussi un moyen de protection pour nos outils de production ébranlés par une menace sans rapport avec leur qualité propre ou celle de leur gestion. Le soutien aux entreprises et aux citoyens coûte extrêmement cher aux finances publiques, mais c'est la priorité absolue adoptée en cette période exceptionnelle. La note pour la France sera de l'ordre de 30 à 40 points de dette publique. Cela s'apparente au prix d'une guerre. La dette Covid se trouve aujourd'hui en grande partie à l'actif de la Banque centrale européenne. Son remboursement s'étalera sans doute sur 50 ans (si tout va bien aussi longtemps). Cependant, il faut bien régler le problème maintenant, et surtout juguler

l'augmentation du chômage. Son taux actuel frôle les 9 % de la population active en France. Il s'établira vraisemblablement à 11 % à l'issue de la pandémie. Les mesures gouvernementales étalent les défaillances dans le temps, néanmoins, elles ne manqueront pas d'arriver en 2021.

Pour un humain, le travail est certes fatigant ou critiquable. Pourtant, il participe à son équilibre et le différencie de l'animal. Qui n'a pas entendu un commerçant demandant à rouvrir ou un employé en télétravail souhaitant revenir au bureau avec ses collègues ? Financièrement, le travail est vital, il justifie toute valeur, tout salaire. Ce n'est pas le cas de la dette publique. C'est pourquoi il faut motiver chacun. Les individus aspirent à la liberté, et les diriger s'avère donc être un exercice multidimensionnel. La difficulté du management tient au fragile équilibre qu'il doit établir entre l'impérialité des décisions, la motivation des exécutants et leur autonomie. Pour être investis, les collaborateurs, une fois à l'abri du besoin, veulent trouver un sens à leur activité. Concernant l'autonomie, le télétravail apporte une aide précieuse.

En effet, il laisse une grande latitude au personnel dans la gestion de son ratio vie professionnelle/vie familiale, ainsi que dans son organisation privée pour atteindre ses objectifs. Le domicile devient ainsi le lieu de la concentration productive alors que le bureau devient celui de la rencontre collaborative. Malgré tout, le télétravail doit rester facultatif. L'autorité du bon manager apparaît comme une ressource qui aide ses collaborateurs à progresser. Évitez de la confondre avec l'autoritarisme qui est une contrainte dégradant la performance de l'entreprise.

LA CRISE VÉCUE AU SERVICE ACHAT D'AIR FRANCE |||

Le groupe Air France KLM, constitué en 2004, est présent sur trois métiers : le transport de passagers, le fret aérien et la maintenance aéronautique. Air France est membre fondateur de l'alliance mondiale Sky team aux côtés de Korean Air, Aéro Mexico et Delta. Le groupe a constitué un joint-venture avec Delta pour exploiter l'ensemble des vols transatlantiques et des connexions associées, ce qui, avant la crise, représentait plusieurs centaines de vols par jour. À l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et dans toutes ses implantations, la compagnie, très axée sur le trafic en correspondance, se situe dans le marché concurrentiel des hubs majeurs internationaux. Sa flotte compte 271 avions pour près de 116 destinations dans le monde. Avec 44 000 salariés, pour un CA de 17 milliards en 2019, les achats s'élèvent à 7 milliards. Les caractéristiques essentielles du modèle Air France, similaires à celles de Lufthansa ou de British Airways, confie Christian Gauthier, directeur des achats d'Air France et intervenant lors de la convention nationale de la CCEF, sont très structurantes face à une crise comme la pandémie. Une compagnie aérienne est une industrie de coûts fixes à près de 50 %, même en période d'activité réduite. La gestion de trésorerie est saisonnière. Le fonds se constitue au printemps et à l'été. L'hiver, l'activité consomme plus de cash. En conséquence, avec une crise démarrée en mars, toutes les trésoreries du secteur sont à la peine.

L'épidémie, depuis un an, s'est manifestée en plusieurs temps. Premièrement, le démarrage en Chine a ponctuellement perturbé le domaine aérien, occasionnant des ajustements de vol. Un effort a été porté sur la *supply chain*, la Chine étant un fournisseur important. Deuxièmement, la vague arrivée en France et le confinement

ont entraîné un ralentissement brutal des liaisons. Air France a maintenu des vols et une sécurité opérationnelle (entraînement des pilotes, intégrité des avions). Plusieurs centaines de milliers de Français ont été rapatriés. Des avions cargo ont également transporté du matériel sanitaire. Pour la distribution des vaccins, les projections avancent le chiffre de 8 000 avions cargo mobilisés tant que durera le pont aérien. Troisièmement, la gestion de la crise économique s'est focalisée sur le cash. Pour freiner les dépenses, une action a été menée sur les charges de personnel, notamment par le recours à l'activité partielle. Tous les investissements ont été gelés. Tous les contrats ont été adaptés à la situation. Air France a réduit de 70 % ses dépenses externes. Aujourd'hui, le trafic aérien mondial est tombé à 40 % de son volume en 2019. Le taux de remplissage dans les cabines a baissé de 30 à 40 %. Les tarifs sont également à la baisse. Le CA des compagnies est de l'ordre de 20 % de celui réalisé en 2019. Elles ont donc besoin de financement pour tenir dans la durée. Les prédictions n'envisagent pas un retour à la normale du marché avant 2024/2025. L'activité réduite persistante se prépare. Il faut redimensionner la flotte en abandonnant certains porteurs, et les moyens humains doivent être revus en fonction de la demande. Le programme de reconstruction d'Air France intègre par ailleurs des efforts significatifs en matière de développement durable. À l'horizon de 2030, l'entreprise prend l'engagement de réduire de 50 % son empreinte carbone par passager au kilomètre. Cet objectif implique un effort de modernisation des avions et une orientation vers les biofuels.

VERS UNE AUTRE VALEUR |||||

La démarche de responsabilité sociétale (RSE) d'une entreprise fixe des objectifs à la fois de RSE et de développement durable. Ils visent à optimiser la performance globale (économique, sociale, environnementale) de la société. La déclaration de performances extra-financières (DPEF) et la normalisation européenne concernent les grandes entreprises où il existe une dichotomie certaine entre l'actionariat et la direction. Les porteurs attendent des dirigeants qu'ils leur délivrent des informations sur la façon dont ils managent l'activité. Cette dichotomie ne se retrouve pas ou peu dans les sociétés de moindre taille, relève François Jégard, président du club développement durable du

SOMMAIRE

VIE DU CHIFFRE
Convention nationale de la CCEF – RSE, évaluation, et financement en période Covid et post-Covid 2

AGENDA 5

JURISPRUDENCE 7

VIE DU DROIT
L'AFJE lance sa Commission Legal Ops 8
Europe : des budgets judiciaires majoritairement en hausse 9
Le Conseil d'État ne suspend pas la fermeture des cinémas, théâtres et salles de spectacles 11
Justice et visioconférence : où en sommes-nous ? 12

AU FIL DES PAGES
Le roman du terrorisme – Discours de la méthode terroriste . . . 13
Dans une autre peau 15
L'économie post-Covid 17

PALMARÈS
Le Prix des droits humains 2020 du CCBE décerné à sept avocats égyptiens emprisonnés 14
Trophées de l'Économie :
Didier Chateau élu Entrepreneur de l'année 15

TRIBUNE
Qu'est-ce que la fraude à la facture fournisseur et comment la prévenir ? 16

INTERVIEW
Avec Goodvest, devenez un épargnant responsable
Entretien avec son cofondateur, Joseph Choueifaty 18

SOCIÉTÉ
Ce qui change au 1^{er} janvier 2021 20
Crise sanitaire : l'Institut Montaigne propose trois mesures pour soutenir les populations les plus modestes 24

ENTREPRISE
Quels sont les secteurs qui recruteront en 2021 ? 21
Formation professionnelle : « la montée en compétences est incontournable », juge Olivier Faron. 22

ÎLE-DE-FRANCE
Crise économique : le CIP 75
accompagne les entreprises en difficulté 25
La Science se livre : le public appelé à voter ! 26
Des permanences info-énergie 26
Une Charte de la laïcité et des valeurs de la République pour les organismes financés par le Département. 27
4 ans avant les JO, la Seine-Saint-Denis se prépare à accueillir les athlètes 27

ANNONCES LÉGALES 28

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622 I 83461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €



COPYRIGHT 2020
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

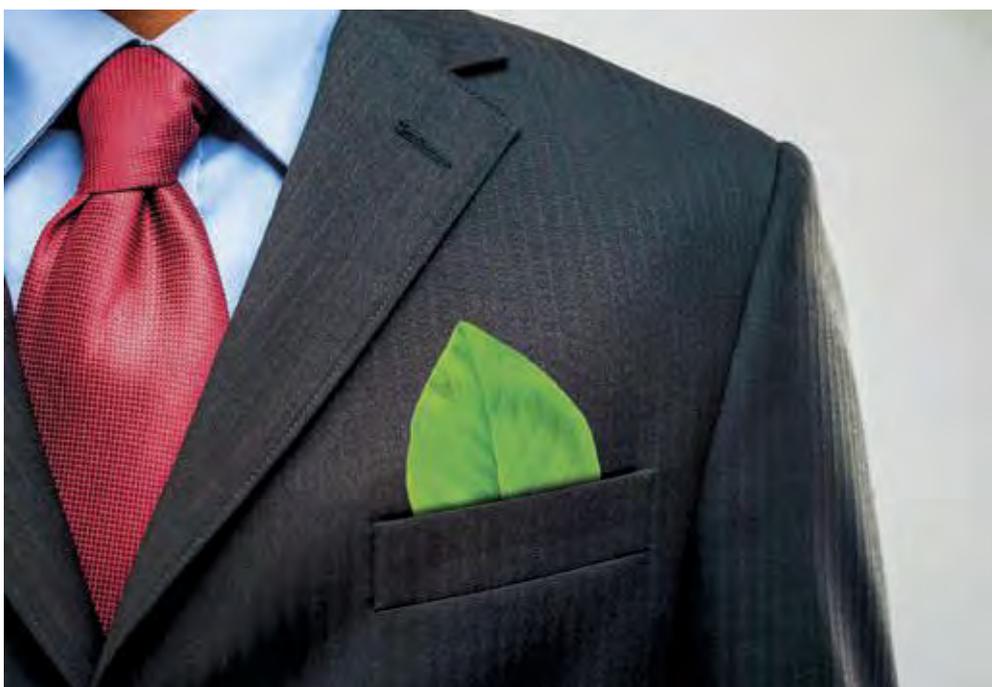
Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables invité le 19 novembre par la Compagnie des experts et conseils financiers. Car les PME et les TPE recherchent avant tout l'amélioration de leurs outils de pilotage. Parallèlement, grandissent continûment les exigences invasives des parties prenantes (banquiers, fournisseurs, assureurs...) de dimensions supérieures.

La pandémie et le confinement ont insufflé un souci de sauvegarde des industries qui s'est d'abord matérialisé par l'attention portée à une trésorerie saine. Les conseils des experts-comptables, les emprunts garantis par l'État et les aides ont été prépondérants sur ce point. Par ailleurs, la crise a amené à réfléchir et à s'interroger sur le sens du travail et sur sa place dans notre quotidien. À ce propos, la logique de développement durable et de RSE apparaissent clairement comme des réponses dans l'air du temps.

La comptabilité permet en interne de mieux gérer une entreprise, et en externe de la comprendre financièrement. Toutefois, elle ne suffit pas à juger de sa performance globale. Il faut y adjoindre l'observation d'éléments de restitution plus étendus. La comptabilité n'en est qu'un parmi d'autres. L'estimation de la performance durable et globale s'établit après la définition d'objectifs spécifiques ; à savoir économiques, sociaux et environnementaux. Suivant un calendrier cyclique, sont consultés des indicateurs qui mesurent la convergence (ou la divergence) vers le but fixé et les effets des moyens déployés pour l'atteindre.

Ainsi, aujourd'hui, dans la valorisation du potentiel d'une entreprise, parallèlement à son prix, il importe de jauger l'effet de levier éventuel de sa performance globale. Car si les effets de levier financier et digital sont déjà bien connus, en revanche, les effets de levier environnemental et social restent largement à explorer. Actuellement, le champ de transformation d'une société est fondamental dans quatre registres susceptibles de redéfinir sa valeur : économique, social, environnemental et digital.

Les objectifs de développement durable, et depuis peu, le statut d'entreprise à mission, sont venus fixer des cadres utiles pour préciser à quoi sert une société, en dehors de son utilité économique. Quel est son rôle ? Ces références récentes normalisent la démarche et permettent de la quantifier. Elles prennent en compte ce que fait la société, mais aussi la manière dont elle le fait. Alors avec ces critères, une société est-elle plus compétitive,



plus efficiente que ses concurrentes ? Va-t-elle mieux dans le sens d'une économie durable (empreinte carbone, *packaging*, circularité) ? Pas automatiquement. L'image à la mode de l'entreprise vertueuse cache parfois de véritables défauts internes dans son fonctionnement de base, là où on ne les imagine pas, par exemple dans sa gestion des ressources humaines.

Le dirigeant occupe une place primordiale pour orchestrer le développement dans tous les domaines de la maturité de l'entreprise. La valorisation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) se base sur toutes les dimensions : activité, produit, relation fournisseur/client, gestion du personnel, etc. L'ESG n'est pas dissociable du cœur d'activité d'une société.

LA MÉTAMORPHOSE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La RSE et l'ESG sont utiles pour affiner la compréhension de la stratégie et du modèle économique d'une entreprise. Elles aident à identifier les risques auxquels elle peut être soumise. De plus, l'analyse des critères RSE donne une indication sur la durabilité de la performance.

Depuis trois ans, la société française des analystes financiers (SFAF) établit un baromètre de l'utilisation des données ESG par les analystes. Leur consultation s'intensifie. Cette tendance témoigne que la conviction du lien entre démarche extra-financière et performance à long terme fait peu à peu son chemin. Bien sûr, il ne s'agit pas de réinventer l'analyse financière ni les méthodes d'évaluation. Néanmoins, il faut comprendre le lien entre l'ESG et la performance financière

de l'entreprise. La prise en compte de l'information sur le développement durable, sur la résilience, la solidité générale du *business model* et de sa performance globale sont des atouts fondamentaux, souligne Patrick de Cambourg, président de l'autorité des normes comptables (ANC), intervenant lors de cet événement. Avec ce type d'indicateurs, les transitions se gèrent mieux, les risques se réduisent, les opportunités augmentent et la dynamique est plus vive.

Au sein du modèle européen, l'entreprise occupe une position clé dans l'évolution de la société humaine. Créer des relations avec l'ensemble des parties prenantes sur la base d'une transparence liée à une vision de long terme offre un gage d'insertion pérenne d'une entreprise dans l'écosystème sociétal. Les financeurs recherchent aujourd'hui un investissement qui répond à des critères sociétaux. La volonté actuelle de lier performance financière et performance globale (RSE, ESG) ne se dément pas. Les dimensions RSE et ESG constituent-elles des facteurs positifs pour le domaine strictement financier ? Y a-t-il un coût de gestion des transitions ? Qui est prêt à l'accepter ?

Aujourd'hui, l'Europe a une position de *leadership* en matière politique, environnementale et sociale. Elle a un modèle à défendre et à faire vivre. Mais les textes qui régissent ces sujets sont principiels. Le foisonnement des initiatives en tous sens brouille la compréhension du message. L'Europe a posé des orientations politiques (CPA) en décembre 2019. La directive sur l'information non financière va faire l'objet d'une révision. Hormis une législation, il convient d'établir un standard normé. Le

groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) s'est vu attribuer pour mission de préparer cette étape. Il est prévu que ces travaux, entamés en septembre 2020, s'achèvent au 31 janvier 2021. Ils doivent articuler l'information financière et l'information non financière dans un cadre d'intégration.

Les institutions financières dressent des *reporting* qui impliquent qu'elles reçoivent des informations pertinentes de la part des entités où elles investissent. Aujourd'hui, la numérisation de l'information extra-financière à l'échelle de la planète reste à inventer. Faut-il concevoir des états non financiers, comme il existe des états financiers ? Comment les normaliser ? Toutes ces questions méritent de l'attention, car le marché de la donnée financière devrait rapidement passer de moins d'un milliard de dollars à plus de sept milliards. Or, il existe une différence marquée entre la vision anglo-saxonne, plutôt pro data privée, et la vision européenne, plutôt pro data publique.

FINANCE ET GOUVERNANCE |||||

D'une manière générale, les dirigeants et les employés se trouvent dans une situation post-traumatique. La santé psychologique au travail se conçoit à tous les niveaux. Une fois qu'un plan de continuité de l'activité et que le travail à distance sont déployés, se pose la question de la situation psychologique des employés. Ils rencontrent des difficultés chez eux, ou des angoisses à propos de leur avenir. Les managers de proximité en particulier, très éloignés du top management, doivent encadrer les salariés dans un univers nébuleux. La situation mentale des Français est préoccupante, remarque Fanny Letier, co-fondatrice de Geneo capital entrepreneur. Un Français sur cinq est diagnostiqué en dépression. Le sujet est d'autant plus grave que pour les dirigeants de TPE, leur patrimoine est souvent étroitement lié à leur société. Le dirigeant doit savoir s'entourer. Au-delà d'une taille suffisante, la gouvernance apparaît comme une hygiène de vie. Un conseil d'administration, un comité stratégique... peu importe la forme statutaire ou non, tenir des réunions régulières de ce type est vital. Pour les sociétés qui n'ont pas cette structure, elles peuvent compter sur les réseaux d'entrepreneurs. Il est salutaire de se confier, d'échanger avec des personnes extérieures à l'entreprise. D'autant qu'il n'est pas toujours possible de tout dire à ses salariés ou bien à ses financiers. Les vaccins prendront du temps pour être administrés. La crise est profonde. Ses effets se prolongent même si les budgets publics engagés ont un impact sur la croissance. Sommeil, alimentation, équilibre entre vie professionnelle et personnelle, le

dirigeant doit se préparer comme un athlète à ce contexte.

Une théorie avance que tôt ou tard, les facteurs ESG se traduisent par des flux de cash en dépense ou en recette. On pourrait en déduire que le non financier n'existe pas et que tout est pré-financier. Les flux vont nécessairement être affectés par la prise en compte du social, de l'environnemental et de la gouvernance. Le bêta (caractère risqué d'un secteur économique) des entreprises qui font de l'énergie à partir du charbon n'est pas le même que celui de celles qui font de l'énergie renouvelable.

Comme tous les autres secteurs, la finance va connaître une transformation profonde. Les banques ont un problème de *business model*. La finance est un intermédiaire qui doit trouver sa place entre les besoins des entreprises, les exigences éthiques et l'impact des épargnants. Elle met l'épargne au service de l'économie réelle.

Le premier confinement a engendré une phase de sidération pendant laquelle chacun a cherché à mesurer l'ampleur et la magnitude de l'impact. Avec une visibilité faible, l'objectif initial a été de tenir, c'est-à-dire d'appliquer une logique du cash au lieu de la logique habituelle du résultat. Lorsque le marché du capital-investissement redémarre, le temps reprend de la valeur. C'est-à-dire que reviennent la recherche de financements longs ainsi que les plans de transformation et de croissance offensive. Les moyens pour investir nécessitent des fonds propres ou des quasis fonds propres. Les prêts garantis par l'État (PGE) et les titres participatifs tiennent leur rôle de financement de la trésorerie, mais ne suffisent pas pour d'autres desseins. Pour que nos industries deviennent des championnes, il faut continuer à investir. Ce n'est pas le but du PGE ni du titre participatif. Les acteurs qui offrent des quasi fonds propres (prêts très subordonnés ou dette mezzanine), ont beaucoup de demandes pour financer l'avenir. Les sociétés moins affectées par la crise vont consolider leur marché avec des apports de capitaux propres ou de quasi fonds propres.

La finance positive se décline en quatre principes : le long terme, le capital humain, la communauté, le sens. Classiquement, une entreprise sait exécuter 80 % de son *business plan* seule. Elle a besoin d'un appui à l'exécution pour les 20 % restant parce que ce sont des « premières fois ». La crise a justement multiplié les « premières fois ». Demain, davantage que les aspects défensifs et la maîtrise des risques, les entreprises qui réussiront seront celles qui développeront leur impact positif.

Agenda



ACE

Loi de finances 2021
14 janvier 2021
Webinaire
Renseignements : 01 47 66 30 07
ace@avocats-conseils.org
www.avocats-conseils.org 2020-3898

CCI VAL-D'OISE ET VALPARISIS AGGLO

Les nouveaux dispositifs opérationnels et financiers en faveur de l'Industrie
19 janvier 2021
Webinaire
www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/industrie-du-futur 2020-3897

COUR DE CASSATION, ENM, UNIVERSITÉ PARIS 8, FMSH PARIS, ENS RENNES,

Le renouvellement des acteurs et de l'activisme judiciaire – Justice environnementale : le défi de l'effectivité
12 février 2021
Grand'chambre de la Cour de cassation
5, quai de l'Horloge 75001 Paris
Renseignements : 01 44 32 95 95
www.courdecassation.fr/venements_23/colloques_4/2021_9654 2020-3887

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX ET CONSEIL NATIONAL DES COMPAGNIES D'EXPERTS DE JUSTICE

L'imprévisible en expertise
12 mars 2021
Maison de la chimie
28 rue Saint-Dominique 75009 Paris
Renseignements : 01 53 30 85 65
evenement@cnb.avocat.fr
www.cnb.avocat.fr/fr/reportage-colloque-commun-cnb-cncej-limprevisible-en-expertise 2020-3834

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE, LAB LEX, AFDSD

La privatisation des missions régaliennes : justice, défense, monnaie
26 mars 2021
Campus du Bouguen
Amphi PN2B du pôle numérique
6, rue du Bouguen 29200 Brest
campusnumerique-carte.u-bretagneouest.fr 2020-3894

C2M

2020-6640